COMMUNIQUÉ
OICV-IOSCO

International Organization of Securities Commissions
Organisation internationale des commissions de valeurs
Organização Internacional das Comissões de Valores
Organización Internacional de Comisiones de Valores

OICV/COM/06/2009

Tel Aviv, le 11 juin 2009

Communiqué final

XXXIVe Conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs

Voici un aperçu des sujets auxquels s'intéresse actuellement l'OICV.

Accord de coopération multilatéral de l'OICV

Des progrès appréciables ont été réalisés par rapport à la cible d'orientation stratégique que l'Organisation s'est fixée en 2005, que tous les organismes de régulation membres signent l'Accord de coopération multilatéral avant 2010. Cet Accord de coopération multilatéral, adopté en mai 2002, prévoit une coopération renforcée dans l'application de la réglementation et l'échange d'information entre les autorités de contrôle. Les comités régionaux, avec l'assistance du Secrétariat général, ont travaillé avec les autorités de contrôle de leur région respective à encourager la prise des mesures nécessaires pour que les autorités de contrôle puissent adhérer à l'Accord de coopération multilatéral.

Il est très probable que l'OICV atteigne son objectif et que toutes les autorités de contrôle aient signé l'Accord de coopération multilatéral ou se soient engagées à éliminer tous les obstacles juridiques les empêchant de le signer pour le 1er janvier 2010. L'OICV est résolue à fournir une assistance aux membres qui n'ont pas encore présenté de demande d'adhésion, en vue d'atteindre cet objectif.

Au cours des douze derniers mois, des progrès considérables ont été accomplis et, à l'heure actuelle, les autorités de contrôle de 55 pays ont mis en œuvre les principes énoncés dans l'Accord de coopération internationale et les autorités de contrôle de 27 autres pays se sont engagées à le faire.

Au cours de la Conférence annuelle de 2009, les membres de l'Albanie, des îles Caïmans et de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ont été admis selon l'Annexe A, tandis que les membres de l'Arménie, des Bahamas, de la Mongolie, d'Oman, de l'Ouganda et de la Tanzanie ont été admis selon l'Annexe B.

Le *Programme d'assistance relatif à l'Accord de coopération de l'OICV* vise à fournir une assistance aux membres dans le processus de demande pour devenir signataires. Ce

Calle Oquendo 12
28006 Madrid
ESPAÑA
Tél. : (34.91) 417.55.49 • Fax : (34.91) 555.93.68
mail@oicv.iosco.org • www.iosco.org

programme, coordonné par le Secrétariat général, fournit des spécialistes chevronnés qui travaillent avec les membres ayant besoin d'assistance technique pour les aider à se conformer aux normes de régulation internationales.

Un bon nombre de membres se sont prévalus de cette assistance, qui est toujours offerte aux membres qui se heurtent à des difficultés au cours du processus de demande en vue de signer l'Accord de coopération multilatéral.

Mise en œuvre des Objectifs et principes de la régulation financière de l'OICV

Les *Objectifs et principes de la régulation financière* de l'OICV ont été entérinés par l'Organisation en 1998. Ils visent à encourager les membres à améliorer la qualité de la régulation financière. Ils constituent la référence internationale clé en ce qui concerne les sains principes et pratiques prudentiels de régulation des marchés.

La mise en œuvre intégrale des Principes de l'OICV dans les pays représentés au sein de l'Organisation constituant une priorité opérationnelle importante pour elle, l'Organisation a lancé en 2005 un *Programme d'évaluation et de mise en œuvre relatif aux Principes de l'OICV*. Ce programme vise essentiellement à aider les membres à adopter et à mettre en œuvre les Principes de l'OICV. Depuis le lancement du programme, de nombreux membres s'en sont prévalus et des évaluations ont été faites ou sont en voie de l'être.

Le processus du G20 a renforcé l'accent mis sur le rôle des normes définies par les Principes de l'OICV et sur l'importance accordée à leur mise en œuvre urgente. Cette attention accrue est cruciale pour soutenir les efforts que déploie actuellement le Secrétariat général en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'évaluation relatif aux Principes.

L'OICV a présenté des propositions à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international en vue de renforcer le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) par la voie de la coordination avec le Programme d'évaluation relatif aux Principes de l'OICV en vue d'obtenir des évaluations de haute qualité des systèmes de régulation des divers pays réalisées par des experts.

Initiative visant à rehausser les normes de coopération transfrontalière

L'Initiative de contact de l'OICV avec les pays sous-régulés ou non coopératifs continue d'être une priorité et des progrès substantiels ont été réalisés avec un certain nombre de pays auparavant peu enclins à la coopération.

L'objectif poursuivi est d'aider chacun des pays ciblés à apporter des améliorations réelles à la coopération qu'il est en mesure de fournir aux autorités de contrôle d'autres pays en matière d'échange d'information.

Un certain nombre de ces pays ont signé l'Accord de coopération multilatéral de l'OICV ou devraient présenter une demande en ce sens. Si les contacts avec certains pays ont été fructueux, il reste un certain nombre de pays qui demandent une attention soutenue. Des progrès d'ensemble perceptibles ont été réalisés et les efforts seront maintenant orientés vers des pays avec lesquels il n'y a eu jusqu'à maintenant que très peu de contact ou aucun contact.

Groupe de travail du Comité exécutif sur l'orientation stratégique de l'OICV

L'OICV a créé ce groupe de travail du Comité exécutif en vue d'examiner le rôle et les fonctions clés de l'Organisation. Le groupe de travail se compose des présidents et des vice-présidents du Comité exécutif, du Comité des marchés émergents et du Comité technique. Il définira et recommandera les ajustements de structure ou de fonctionnement qui permettront à l'OICV de mieux remplir ces fonctions. L'objectif primordial est de positionner l'OICV de façon qu'elle continue à montrer la voie pour l'évolution des normes de régulation des marchés financiers au XXIe siècle, compte tenu des leçons tirées de la crise financière mondiale et dans le souci d'un avenir plus sûr.

Comité de surveillance de l'IASCF

On a informé les membres de l'OICV de la réunion inaugurale du comité de surveillance de l'*International Accounting Standards Committee Foundation*, tenue le 1er avril 2009, et de son programme de travail. L'OICV a exprimé son appui au comité de surveillance dans son rôle consistant à suivre et à renforcer la fonction de surveillance des travaux de l'IASC en fonction de l'intérêt public.

Groupe de travail technique sur la coopération dans la surveillance

Reconnaissant le rôle croissant de la coopération dans la surveillance pour la régulation et la surveillance efficaces des opérations mondiales sur les marchés et sur les participants au marché, le Comité technique a décidé d'établir un groupe de travail chargé d'examiner la façon dont les autorités de contrôle coopèrent dans la surveillance des participants au marché exerçant une activité transfrontalière. Ce groupe de travail, qui sera présidé par Kathleen Casey de la SEC des États-Unis et Jean-Pierre Jouyet de l'AMF de France, est chargé de définir les principes de la coopération dans la surveillance pour l'hiver 2010.

COMMUNIQUÉ
OICV-IOSCO

International Organization of Securities Commissions
Organisation internationale des commissions de valeurs
Organização Internacional das Comissões de Valores
Organización Internacional de Comisiones de Valores

Nouveaux mandats de travail attribués par l'OICV

Comité technique
À l'occasion de sa réunion du 9 juin 2009, le Comité technique a approuvé un certain nombre de nouveaux mandats et de groupes de travail :

Groupe de travail sur la coopération dans la surveillance

- Former un groupe de travail chargé de définir les principes de coopération en matière de surveillance, selon une démarche similaire à celle qui a été adoptée dans les années 1990 pour définir des principes de coopération en matière d'application de la réglementation

Comité permanent sur la régulation des intermédiaires de marché

- Mandat sur la protection des actifs de clients détenus par des intermédiaires de marché insolvables
- Mandat sur les normes d'adéquation au client des produits financiers complexes

Comité des marchés émergents
À l'occasion de sa réunion du 9 juin 2009, le Comité des marchés émergents a amorcé d'autres travaux liés à la crise financière, avec le lancement de quatre groupes de travail sur les questions suivantes :

- Coupe-circuits et suspensions de cotation
- Titrisation, en coopération avec le Fonds monétaire international
- Marchés de gré à gré et négociation des dérivés
- Renforcement des capacités en matière de surveillance en fonction du risque

Comité consultatif des organismes d'autorégulation

Le Comité consultatif des organismes d'autorégulation a discuté du rôle et du travail des organismes d'autorégulation dans la lutte contre la crise et de la façon dont ils complètent le travail des régulateurs publics. Il a échangé des informations sur les mesures prises ou prévues par les organismes d'autorégulation dans l'environnement de marché actuel et a constaté le succès de son récent programme de formation à l'intention des dirigeants d'organismes et du personnel de régulation des marchés émergents, le premier, qui s'est tenu à Washington en décembre 2008. Il a décidé d'organiser le prochain programme pour le début de 2010. Le comité a réaffirmé sa résolution de travailler en coopération

Calle Oquendo 12
28006 Madrid
ESPAÑA
Tél. : (34.91) 417.55.49 • Fax : (34.91) 555.93.68
mail@oicv.iosco.org • www.iosco.org

étroite avec les comités de l'OICV et avec les organismes de régulation publics en vue de satisfaire aux recommandations du G20.

Publications

L'OICV se félicite de la publication de normes d'audit internationales clarifiées
L'OICV a publié un communiqué saluant la publication des normes d'audit internationales (ISA) clarifiées et faisant ressortir le rôle qu'elles jouent comme contribution à l'information financière mondiale et comme soutien de la confiance et de la prise de décision des investisseurs. L'OICV encourage les organismes de régulation à accepter les audits exécutés et les rapports d'audit établis conformément aux normes ISA clarifiées pour les placements transfrontaliers et les multicotations transfrontalières, en reconnaissant que cette décision dépend d'un certain nombre de facteurs et de circonstances propres à chaque pays. De plus, l'OICV note le rôle potentiel des normes ISA clarifiées pour les placements et les admissions à la cote purement nationaux et encourage les autorités de contrôle des marchés et les autorités pertinentes à prendre en considération les normes ISA clarifiées lorsqu'elles établissent des normes d'audit pour les besoins nationaux, reconnaissant que les facteurs à l'échelon national et régional seront pertinents dans cet examen.

Rapports dont la publication a été approuvée

Au cours de leurs réunions, le Comité technique et le Comité des marchés émergents ont mis au point des rapports qui seront publiés au cours des prochaines semaines.

Comité technique

Rapports définitifs

- La réglementation de la vente à découvert
- La surveillance des fonds de couverture
- Principes sur l'externalisation pour les marchés
- Bonnes pratiques relatives au contrôle diligent des gestionnaires de portefeuille en vue du placement dans des instruments de financement structuré

Documents de consultation

- Principes relatifs à l'information périodique des entités cotées
- Principes relatifs à l'information à fournir en vue du placement et de l'admission à la cote de titres adossés à des actifs
- La protection des actionnaires minoritaires d'émetteurs cotés
- Communication des auditeurs

- La transparence des cabinets qui effectuent l'audit de sociétés ouvertes

Comité des marchés émergents

- Incidence de la crise financière sur les marchés émergents et réponses de ceux-ci à cette crise
- Enquête sur le développement des OPCVM et le placement de leurs titres sur les marchés émergents

Travaux des comités et des groupes de travail de l'OICV

On trouvera dans le rapport annuel de l'OICV, publié le 11 juin 2009, une mise à jour sur les travaux des comités et des groupes de travail de l'OICV.

Nomination des nouveaux présidents des comités permanents

Des nouveaux présidents ont été nommés pour deux comités permanents du Comité technique : Patrice Bergé-Vincent de l'AMF de France présidera le Comité permanent sur la gestion collective et Daniel Gallagher de la SEC des États-Unis, le nouveau Comité permanent sur les agences de notation.

Élections au sein des Comités régionaux de l'OICV

Des élections se sont déroulées dans deux Comités régionaux au cours de la Conférence.

Comité Afrique/Moyen-Orient
Mme Daisy Ekineh Sunjuba, Directrice générale de la *Securities and Exchange Commission* du Nigeria, a été élue Présidente du Comité Afrique/Moyen-Orient pour terminer le mandat de M. Musa Al-Faki, ancien Directeur général du même organisme.

Comité Asie-Pacifique
M. C.B. Bhave, Président du *Securities and Exchange Board* de l'Inde, a été élu Président du Comité Asie-Pacifique en remplacement de M. Kim Dong-Yuk de la Commission de contrôle financier/Service de contrôle financier de la Corée.

Admission de nouveaux membres

L'OICV est heureuse d'accueillir les organismes suivants comme nouveaux membres :

la *Monetary Authority* des îles Caïmans (membre ordinaire);

le Fonds canadien de protection des épargnants (membre affilié);
la *Securities Investor Protection Corporation* des États-Unis d'Amérique (membre affilié);
la Commission européenne (membre affilié);
le *Financial Services Compensation Scheme* du Royaume-Uni (membre affilié).

Prochaines Conférences

L'OICV tiendra sa prochaine Conférence annuelle à Montréal, au Canada, du 6 au 10 juin 2010.

La Conférence annuelle de 2011 aura lieu à Cape Town, en Afrique du Sud.

Le Comité exécutif a choisi Beijing, en République populaire de Chine, comme lieu de la Conférence annuelle de 2012.

Les prochaines réunions du Comité technique et du Comité exécutif de l'OICV auront lieu à Bâle du 5 au 9 octobre 2009. Ces réunions se dérouleront en même temps que la Ve Conférence du Comité technique de l'OICV.

Le Comité des marchés émergents se réunira à Bucarest (Roumanie), du 4 au 6 novembre 2009.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

David Cliffe
Directeur du Service de communication
Organisation internationale des commissions de valeurs
Ligne directe : +34 91 787 0419
Portable : +34 679 969 004
Courriel : d.cliffe@iosco.org

CONTACT MÉDIAS

David Cliffe : +34 91 787 0419
En dehors des heures de bureau : +34 679 969 004
Courriel : d.cliffe@iosco.org
Site Internet : www.iosco.org